

Assemblée régionale de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes  
du 3 décembre 2020  
Projet de résolutions

**1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée régionale du 25 juin 2020**

Après lecture par le(a) Président(e) de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 25 juin 2020.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité des présents et représentés.*  
(ou adoptée par .....voix pour et .....voix contre et .....abstentions.  
ou rejetée par .....voix contre et .....voix pour et .....abstentions ) .

**2. Adoption du Budget prévisionnel 2021**

Le budget prévisionnel de la délégation est présenté à l'assemblée régionale qui l'approuve.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité des présents et représentés.*  
(ou adoptée par .....voix pour et .....voix contre et .....abstentions.  
ou rejetée par .....voix contre et .....voix pour et .....abstentions ) .